

EDF : pas de taxe exceptionnelle mais le retour du dividende se profile

ÉNERGIE

Sharon Wajsbrot

Alors que le gouvernement Barnier rend ses derniers arbitrages sur les économies budgétaires, les énergéticiens et en particulier EDF se préparent à reprendre leur souffle. Engagés dans une course contre la montre pour empêcher la mise en œuvre d'une nouvelle taxe sur la production d'électricité en France – la fameuse « CRIM » ou « captation sur les rentes inframarginales » revisitée –, ils seraient en passe d'obtenir gain de cause.

Selon nos informations, cette taxe, imaginée par les équipes de Bruno Le Maire afin de respecter la trajectoire budgétaire, pourrait, in fine, ne pas être mise en œuvre. « *L'Etat privilégie désormais le versement d'un dividende exceptionnel de la part d'EDF. C'est le scénario principal* », indique une source au fait du dossier. « *De nouvelles mesures fiscales sont venues peser dans la balance* », explique cette source, qui note la surtaxe d'impôt sur les sociétés (IS) à présent perçue comme inévitable dans le contexte actuel.

La taxe doit toucher EDF et, dans une moindre mesure, les autres énergéticiens.

Conçue pour se substituer à la taxe sur les surprofits des énergéticiens, devenue trop peu rentable pour les finances publiques compte tenu de la chute des prix de l'électricité depuis la fin de la crise de l'énergie, cette nouvelle taxe sur l'électricité devait pénaliser la production issue des centrales d'une puissance supérieure ou égale à 260 mégawatts et rapporter un peu plus de 2,5 milliards d'euros à l'Etat.

Les énergéticiens dénoncent une mesure « insensée »

EDF, qui détient près de 80 % des capacités de production électriques en France avec ses 57 réacteurs nucléaires et ses nombreuses centrales hydro-électriques, devait en être le principal assujetti, aux côtés d'Engie et de Total-Energies. Ensemble, les trois groupes ont dénoncé, ces dernières semaines, une mesure « *insensée* », « *néfaste aux investissements dans la transition énergétique* » et « *aux investissements dans les outils de flexibilité, essentiels à la stabilité du réseau électrique* ».

Chez EDF, on craint aussi que cette nouvelle taxe ne crée un précédent très dommageable pour le groupe. « *C'est très dur d'enlever une taxe qui existe* », explique une source. Aussi, le groupe n'a cessé de plaider pour la mise en œuvre, en lieu et place, d'un dividende exceptionnel. Ce serait inédit. Compte tenu de ses difficultés financières, le groupe – désormais détenu à 100 % par l'Etat – n'a pas versé de dividende en cash depuis 2016.

Quel sera le montant de ce dividende exceptionnel ? L'Etat pourra-t-il également mettre à contribution Engie, dont il détient 23 % via l'agence des participations de l'Etat ? Et in fine, quelle sera la contribution des énergéticiens à l'effort demandé pour renflouer les caisses de l'Etat ? Sur toutes ces questions, les arbitrages font encore débat. ■